

Projet d'école



Le volet pédagogique du projet d'établissement se poursuivra sur **l'enrichissement lexical dans le vocabulaire de chaque élève et la structuration du vocabulaire.**

L'équipe enseignante a fait le choix de cet axe prioritaire depuis l'année dernière, le vocabulaire constituant un levier favorisant les apprentissages de nos élèves tant en langage oral qu'en langage écrit.

Ainsi, tout au long de l'année, nous insisterons sur les activités liées à ce domaine de la TPS au CM2.

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques en France à l'été 2024, nous ferons vivre aux élèves toutes les dimensions du sport : physiques, culturelles, artistiques, citoyennes, patrimoniales. Le thème de cette année scolaire est donc intitulé « **Sport et santé** ».

L'établissement approfondira son projet sur l'ouverture à l'International auprès des élèves. Une partie de l'équipe pédagogique est également inscrite pour une mobilité dans un pays européen pour réaliser un stage d'observation en classe sur un temps de vacances scolaires.

Chers parents,

Ce guide de rentrée a pour objectif de vous donner les informations pratiques sur l'organisation et le fonctionnement de l'école.

Il peut être consulté toute l'année sur le site de l'école.

Si un renseignement venait à manquer, n'hésitez pas à contacter Gaëtane Morin Chatel au secrétariat, ou moi-même.

Bonne année scolaire à tous.

Le Directeur, Mr Bertrand POULIZAC



Vous pourrez trouver sur le site, quelques-unes des circulaires administratives pour l'organisation de la rentrée.

De nombreuses informations ne seront diffusées que par ce site : vie de l'école et vie de la classe, informations aux familles, informations administratives, projets, menus de la restauration scolaire...

D'autre part des informations pourront vous être communiquées par mail de préférence le mardi.

Pensez à consulter régulièrement le site et votre boîte de messagerie.

<h1>Horaires de Classes</h1>		 Ecole Sainte Marie HERBIGNAC		
	lundi 	mardi 	jeudi 	vendredi 
Ouverture du Portail	8 h 35			
Rentrée du Matin	8 h 45			
Sortie du Matin Maternelle	entre 11 h 45 et 12 h 00			
Sortie du Matin Primaire	12 h 00			
				
Ouverture du Portail	13 h 20			
Rentrée Après-Midi	13 h 30			
Sortie Après-Midi	16 h 30			



↗	Organisation de l'établissement	P 3
↗	Conditions financières	P 4
↗	Accueil périscolaire	P 5
↗	Cantine	P 5
↗	Adhésion APEL	P 6
↗	Assurance scolaire	P 6
↗	Rencontres directeur et enseignants	P 7
↗	Absences	P 8
↗	Secrétariat	P 8
↗	OGEC	P 9
↗	APEL	P 9
↗	Congés scolaires	P 10



Organisation pédagogique

	Classes		Enseignants
Cycle 1 Cycle 2 Cycle 3	TPS / PS	✍	Mme Corinne GALERON
	MS	✍	Mme Marina TOURNEUX et Mr Bertrand POULIZAC -Directeur-
	MS / GS	✍	Mme Marie-Laure PINEL
	CP	✍	Mme Virginie SICARD
	CE1	✍	Mme Yvonne BERTREL
	CE2	✍	Mme Charlotte LEGLAND
	CM1 / CM2 A	✍	Mme Marion SALAÛN
	CM1 / CM2 B	✍	Mme Christelle GLOTIN

Regroupement d'Adaptation pour toute l'école : Mme Sylvie UZUREAU



Organisation éducative

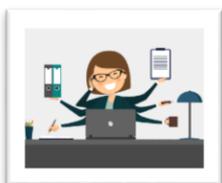
Aides-Maternelles	Mme Aurélie DAVID et Mme Émilie DEQUIVRE	→	TPS / PS
	Mme Johanna GUITTON	→	MS
	Mme Audrey TURBAN	→	MS / GS

Organisation des services

Secrétariat et Gestion



Mme Gaëtane MORIN CHATEL



Restauration et Ménage



Mme Gabrielle BLANCHARD

Surveillance et restauration



Mme Aurélie DE BRUYNE

Mme Gisèle RIVAL

Mme Sylvie MAHÉ



Conditions financières



ENVIRONNEMENT CATHOLIQUE
DE LOIRE-AUTUNNAIS
Ecole Sainte Marie
HERBIGNAC

TARIFS 2023-2024

*** RÉTRIBUTIONS**

Par prélèvement mensuel du 10/10/2023 au 10/07/2024 (sur 10 mois)

Tarif de Base n°1 29.00 € par mois et par enfant

Tarif de Solidarité n°2 31.00 € par mois et par enfant

Tarif de Solidarité n°3 33.00 € par mois et par enfant

Attention, la première échéance sera majorée de la cotisation assurance scolaire facultative, de la cotisation APEL choisie (une par famille) et de la participation pour les fichiers de catéchèse ou culture chrétienne pour les CE2, CM1, CM2.

Par trimestre : septembre 2023 / janvier 2024 / avril 2024

↳ 1^{er} trimestre : septembre 2023

110.00 € par enfant

↳ 2^{ème} trimestre : janvier 2024 et 3^{ème} trimestre : avril 2024

90.00 € par enfant ou 100.00 € par enfant ou 110.00 € par enfant

Demi-tarif pour le 3^{ème} enfant scolarisé à l'école Sainte-Marie.
Gratuité pour le 4^{ème} enfant scolarisé à l'école Sainte-Marie.

Attention, la première échéance sera majorée de la cotisation assurance scolaire facultative, de la cotisation APEL choisie (une par famille) et de la participation pour les fichiers de catéchèse ou culture chrétienne pour les CE2, CM1, CM2.

Nous souscrivons à l'Assurance Scolaire ABEILLE Assurances 8,10 € par an et par enfant.

Nous possédons notre propre assurance « Individuelles Accidents scolaires et extra-scolaires »

*** RESTAURATION SCOLAIRE / ENFANT**

Voici la répartition basée sur les tarifs de l'année dernière.

Par abonnement annuel : prélèvement mensuel le 8 de chaque mois sauf la première échéance qui sera prélevée le 25/09/2023. Tout changement de formule est possible en cours d'année en fonction de vos contraintes personnelles ou professionnelles.

<input type="checkbox"/> 1 repas par semaine :	14 € par mois
<input type="checkbox"/> 2 repas par semaine :	28 € par mois
<input type="checkbox"/> 3 repas par semaine :	42 € par mois
<input type="checkbox"/> 4 repas par semaine :	56 € par mois

Ticket repas occasionnel (pour des repas pris exceptionnellement, sinon **abonnement obligatoire**) : 4.00 €

40 € le carnet de 10 tickets par chèque ou espèce à acheter **d'avance** ou au plus tard le matin avant 9h00 au secrétariat.

A RÉGLER UNE FOIS DANS L'ANNÉE

- Pour les primaires : Facturation des cahiers pédagogiques suivant les classes à la demande des enseignantes et des fichiers de catéchèse ou de culture chrétienne du CE2 au CM2.

- APEL par famille : Cotisation école (6,00 €) OU Cotisation école et nationale avec l'abonnement à la revue « Famille & Education » (24,75 €).

- Assurance ABEILLE ASSURANCES par enfant (8,10 €)

Les montants sont prélevés sur la 1^{ère} échéance ou la 1^{ère} facture trimestrielle.

MODALITÉ FINANCIÈRE

En cas de rejet de prélèvement ou refus de chèque, les frais bancaires seront imputés aux familles.

Le règlement de l'impayé devra parvenir à l'établissement avant la fin du mois.

Accueil Périscolaire



Les enfants inscrits au périscolaire sont accueillis sur le site de l'école et encadrés par le personnel de « Kerloupis ».

- **Tarifs** : à voir en Mairie (suivant le quotient familial)
- **Horaires** : 7h15 à 8h40 et 16h30 à 18h45

A la sortie du soir, tout enfant restant sans solution ou ne sachant pas comment rentrer chez lui sera systématiquement remis au personnel éducatif de l'accueil périscolaire.



CANTINE



Chaque jour, les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire doivent remettre à leur professeur avant 9h15, un « **billet ROSE de présence CANTINE** » (pour les réguliers) **ou un ticket occasionnel ORANGE** (pour les autres).

*Un élève non régulier **ne doit pas** utiliser le billet de présence rose.
Il doit fournir un ticket occasionnel orange **acheté d'avance** au secrétariat.*

Aucune autre forme de ticket ou de billet ne sera prise en compte et aucune modification ne sera possible au-delà de cet horaire.

- La restauration scolaire n'est pas obligatoire, c'est un engagement de votre part. Tout repas consommé doit être réglé dans les délais exigés.
- Tout enfant qui mange à la cantine doit respecter les règles de bonnes conduites établies par l'établissement. Les manquements au règlement feront l'objet de rappel à l'ordre, d'avertissement voire d'exclusion de la cantine.
- Les repas sont commandés à 9h30 le jour même. Après cet horaire, tout repas commandé et non consommé est à la charge de la famille.
- Le tarif du repas de cantine pour l'année est de 4,00 €.





Adhésion APEL

La cotisation APEL permet une participation financière pour les activités pédagogiques de l'année. Cette cotisation donne vie aux projets éducatifs de l'établissement (piscine, équipements de cour, projet pédagogique, sorties scolaires...)

Vous avez le choix de verser,

→ la cotisation globale de **24.75 €** qui est à régler une fois par famille dans l'établissement privé de scolarisation du plus jeune de vos enfants (pour les projets internes à l'établissement, pour les projets départementaux, régionaux et nationaux et pour l'abonnement à la revue Famille et Education).

Merci de votre soutien à l'association des parents d'élèves.

Le Bureau de l'APEL



ASSURANCE SCOLAIRE



L'Individuelle Accident ABEILLE ASSURANCES

est fortement conseillée → **8,10 € pour l'année scolaire**

-L'école vous propose l'Assurance Individuelle Accident « ABEILLE ASSURANCES ». Cette formule a l'avantage de garantir tous les enfants de la même façon et évite les désagréments de recherche de responsabilité en cas d'accident. Elle est fortement conseillée pour les sorties scolaires.

-Si vous avez une assurance scolaire et périscolaire pour votre enfant vous devez nous remettre une attestation de votre assureur valide pour toute l'année scolaire.



DIRECTION

Je suis à votre disposition pour tout renseignement sur l'école et son fonctionnement. N'hésitez pas à me contacter, même en cas de doutes.

Sauf cas d'urgence, je vous demande de prendre rendez-vous et de ne pas me contacter sur mon temps d'enseignement avec les enfants. (Par respect pour leur travail).

En ce qui concerne toutes difficultés administratives, financières, éducatives ou humaines venez m'en parler. Nous essaierons de trouver une solution.

Pour ce qui est du travail pédagogique, rencontrez d'abord l'enseignant(e) concerné(e) avant de prendre rendez-vous avec moi-même.

Temps de présence pour la Direction : tous les mardis et une semaine sur 3 le jeudi

Numéro de portable : 06-63-67-90-12 (*pour les urgences uniquement*)

RENCONTRES ENSEIGNANTS-PARENTS



Les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer. **Il est préférable de prendre rendez-vous, par respect pour le professeur.** Une demande d'entretien, sans prévenir, le matin ou le soir après la classe pourrait ne pas être acceptée, sauf cas exceptionnel.



➤ A partir du moment où les enfants sont sur la cour, ils sont sous ma responsabilité et par délégation sous celle du personnel de surveillance.

Les réprimandes ou discours musclés de parents à l'égard d'autres enfants que les siens ne sont pas admis dans l'école. Vous devez m'informer de toutes difficultés se déroulant dans l'enceinte de l'établissement afin que je puisse prendre les mesures qui m'apparaissent appropriées au sein de l'école.

Les parents n'ont pas à rencontrer d'autres parents pour des conflits vécus dans l'établissement et relaté par leur enfant. Il est important de prendre connaissance de l'avis des adultes responsables de la surveillance au moment des faits pour comprendre. Les sanctions prises par le personnel restent propres à la vie de l'école.

➤ Les courriers d'invitation aux anniversaires des enfants doivent être remis aux copains avec discrétion et en dehors de l'école.

Merci de votre compréhension.

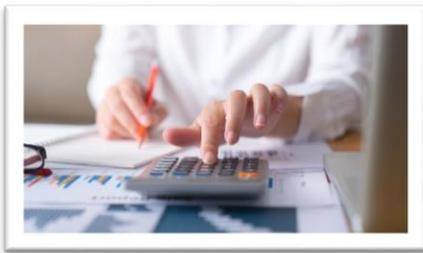


ABSENCES

Toute absence nécessite un bulletin d'absence indispensable pour le retour en classe. Pour l'organisation des activités de classe et pour des raisons de sécurité, je vous demande de prévenir avant 9h00 l'enseignant ou le secrétariat de l'école de l'absence de l'enfant. Ceci est valable pour tous les niveaux de classe.

Toute absence pour convenance personnelle en dehors des vacances scolaires doit être formulée par écrit. Ce courrier sera systématiquement adressé à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale à sa demande.

La pratique des activités d'Education Physique et Sportive est obligatoire. Seul un certificat du médecin peut dispenser l'enfant de l'activité.



SERVICE COMPTABILITÉ-SECRÉTARIAT

Ouvert tous les lundis et mardis de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.

Les jeudis et vendredis de 8h15 à 12h15.

Les jeudis de décharge de direction de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.

Pour toute demande de renseignements n'hésitez pas à contacter Mme Gaëtane MORIN CHATEL au 02-40-88-90-11 ou par mail : secretariatstemarieherbignac@orange.fr

Les tickets de cantine occasionnels ne peuvent être achetés que sur ces horaires.

En dehors des horaires de secrétariat, et uniquement en cas de besoin **urgent**, vous pouvez joindre le directeur sur son portable au 06-63-67-90-12.

DÈS LA RENTRÉE

Les informations seront mises sur le site de l'école.

Merci de signaler au secrétariat si vous n'avez pas d'accès internet.



C'est avec votre participation et sous la responsabilité du Directeur de notre Établissement que nous pouvons œuvrer pour faire de notre École, une École au service de nos enfants, une École résolument tournée vers l'avenir et riche de son passé.

Notre Bureau OGE C est une des composantes très importante de l'établissement.

De ses décisions dépendent la gestion des personnels non enseignants, la gestion des locaux ainsi que la gestion du service de restauration.

Tout ceci est défini et réfléchi dans l'intérêt premier de la qualité de vie scolaire de votre enfant et dans le respect de l'équilibre financier dont dispose l'École.



À l'école Sainte-Marie, nous apportons notre soutien aux projets éducatifs, pédagogiques et pastoraux de l'École. Pour cela, nous organisons des manifestations (vente de gâteaux, loto, kermesse...) qui permettent, l'achat de matériels informatiques et audiovisuels, la participation financière au Projet Pédagogique de l'école, à la piscine, aux projets d'aménagement des cours de récréation.

Nous contribuons également à la réflexion et à la proposition de chemins diversifiés en matière pastorale.

APPEL AU SOUTIEN

L'école de votre enfant vous concerne et vous le manifestez par de nombreuses attentions.

Vous pouvez apporter votre soutien en participant aux activités proposées par les associations :

- en vous impliquant dans les bureaux,
- en étant présent dans l'organisation des différentes manifestations (travaux, loto, vente de gâteaux Bijou, tombola, kermesse...),
- en faisant un don financier (vous avez toutes les informations et la procédure sur le site de l'école ou sur le site www.soutenir.ec44.fr).

Sachez que votre implication et votre investissement sont essentiels à la vie de l'école que vous avez choisie pour vos enfants. Les répercussions de votre bénévolat sont importantes dans la gestion financière de l'établissement.

Aussi, n'hésitez pas à venir rejoindre l'une des Associations ou offrir vos services, d'une manière ou d'une autre.

Le Président O.G.E.C.
Mr Laurent GREYO

Le Président A.P.E.L
Mr Gaëtan BURBAN

Le Directeur
Mr Bertrand POULIZAC

DATES DES CONGÉS SCOLAIRES



Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués.



Toute absence pour convenance personnelle en dehors des vacances scolaires doit être formulée par écrit 1 mois avant la date de départ. Le courrier sera systématiquement envoyé à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale à sa demande.

À RETENIR :

Le lundi 1^{er} avril 2024 - Lundi de Pâques -
Du mardi 7 au soir au lundi 13 mai 2024 au matin - Pont de l'Ascension -
Le lundi 20 mai 2024 - Lundi de Pentecôte -

